



Communiqué de presse

Paris, 18 Août 2009

La taxe carbone : vraie « écotaxe » ou alibi écologique d'un transfert d'imposition vers les ménages ?

La Ministre de l'économie a déclaré le lundi 17 août que la mise en place de la taxe carbone s'effectuerait à niveau de prélèvements obligatoires constant et qu'elle pourrait compenser la suppression de la taxe professionnelle.

Les craintes de l'Union SNUI – SUD Trésor soulevées dans ses communiqués du 10 Juin et du 1^{er} juillet derniers se confirment :

- soit la taxe carbone n'aura rien d'écologique et ne sera qu'un tour de passe-passe fiscal dont le but est d'opérer sous couvert d'écologie un transfert de charge fiscale sur les ménages,
- soit la taxe carbone est véritablement pensée comme une éco-taxe, mais alors c'est le financement de l'action publique (c'est-à-dire de l'Etat et/ou des collectivités locales) qui diminuera du fait de la suppression de la taxe professionnelle, mettant ainsi les finances publiques encore plus sous pression.

Les vrais enjeux de la taxe carbone montrent que sur ce sujet, on ne peut courir plusieurs lièvres.

Scénario d'une vraie « écotaxe ». Si l'on met en place une véritable « éco-taxe » qui a pour vocation de changer les comportements sur la base du principe « pollueur/payeur », alors le rendement de cette « écotaxe » doit diminuer avec le temps pour devenir le plus faible possible voire ne rien rapporter à terme. L'assiette de la taxe est « biodégradable », la réduction des émissions de carbone qui constituent l'assiette de la taxe s'accompagnant alors mécaniquement d'une réduction du rendement budgétaire. C'est d'ailleurs son but.

Si l'on procède dans le même temps à une suppression de la taxe professionnelle en annonçant que la taxe carbone compensera le manque à gagner qui en découle, c'est-à-dire si l'on substitue une source de financement temporaire (la taxe carbone) à une source de financement pérenne (la taxe professionnelle), les finances publiques se retrouveront rapidement et immanquablement sous pression. Le déficit et la dette augmenteront alors, ce qui conduira ; soit à augmenter d'autres impôts, soit à privatiser des services publics, soit encore à réduire drastiquement les dépenses publiques.

Scénario d'une « écotaxe alibi ». En revanche, s'il s'agit d'une « vraie fausse écotaxe », c'est-à-dire si elle n'est pas efficace sur le plan de la réduction des émissions de carbone, le rendement de la taxe demeurera élevé, mais les agents économiques que sont les ménages paieront alors un impôt de plus sans effet environnemental d'une part en lieu et place de ceux (les entreprises) qui payaient la taxe professionnelle d'autre part. On assisterait dans ce cas de figure à un transfert de charge fiscale.

Les enjeux touchant à la taxe carbone et à la taxe professionnelle doivent donc être dissociés.

La taxe carbone est un sujet en soi, la taxe professionnelle l'est également, de son côté. Il s'agit donc :

- d'une part, de rechercher la meilleure efficacité écologique d'une « éco-taxe » sans se soucier de son rendement budgétaire mais en se gardant de tout effet anti-redistributif, donc de toute aggravation de l'injustice fiscale,
- et, d'autre part, de rechercher un mode d'imposition locale des entreprises plus juste sans mettre en péril le financement des collectivités locales (pour ce faire, il pourrait être mis sur pied une imposition basée sur le foncier et la richesse créée -la valeur ajoutée ou l'excédent brut d'exploitation- dont le rendement serait au moins égal à celui de la taxe professionnelle).